

VEILLE REGLEMENTAIRE - RENTREE 2019

« QUALITE DE L'EAU – PRODUITS PHYTOSANITAIRES – AGRICULTURE DURABLE »

(+ bonus *Revue de presse réglementation*)

Titres en **bleu** : stratégies 'qualité de l'eau' et 'agriculture durable'

Titres en **rouge** : substances actives y compris biocontrôle (approbations, autorisations, renouvellements, non-renouvellements d'homologations, limites maximales de résidus, certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques, stratégies européennes ou nationales, commercialisation, publicité, etc.)

Titres en **vert** : agriculture biologique

JO du 30 décembre 2018

Arrêté du 26 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole

[Légifrance](#)

Arrêté du 28 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2010 établissant la liste des substances définies à l'article R. 213-48-13 du code de l'environnement relatif à la redevance pour pollutions diffuses

[Légifrance](#)

JO du 3 janvier 2019

Avis paru au JO du 3 janvier 2019 du ministère chargé du travail relatif à des équipements de protection individuelle (EPI) protégeant contre les produits phytopharmaceutiques

[Légifrance](#)

JO du 23 janvier 2019



Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux

[Légifrance](#)

Avis paru au JO du 23 janvier 2019 relatif à l'application de l'arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et de l'arrêté du 19 octobre 2017 modifié relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux (*ndlr : précise les normes mentionnées à l'arrêté du 5 juillet 2016*)

[Légifrance](#)

JO du 27 février 2019

Arrêté du 20 février 2019 modifiant l'arrêté du 7 mai 2012 relatif aux actions renforcées à mettre en oeuvre dans certaines zones ou parties de zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

[Légifrance](#)

JO du 2 mars 2019

Arrêté du 11 février 2019 établissant la liste des types de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, dans le cadre d'un programme d'action de prévention des inondations

[Légifrance](#)

JOUE du 14 mars 2019

Rectificatif à la directive (UE) 2015/1480 de la Commission du 28 août 2015 modifiant plusieurs annexes des directives du Parlement européen et du Conseil 2004/107/CE et 2008/50/CE établissant les règles concernant les méthodes de référence, la validation des données et l'emplacement des points de prélèvement pour l'évaluation de la qualité de l'air ambiant

[EUR-Lex](#)

En cours de diffusion



Note d'information n° DGS/EA4/2019/99 du 11 avril 2019 relative à la transmission de données sur la qualité de l'eau au robinet du consommateur en 2018 vis-à-vis des pesticides et des nitrates

Pdf (non accessible et introuvable sur internet)

En cours de diffusion

Note technique du 30 avril 2019 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

[Circulaire.gouv.fr](#)



Circulaire interministérielle du 2 mai 2019 relative au Plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et sortie du glyphosate

Pdf (non accessible) ↓

Note sur l'état d'avancement au 31 juillet 2019 du Plans d'actions produits phytopharmaceutiques et glyphosate coordonné par le Préfet Pierre-Etienne Bisch délégué interministériel

[Pdf](#)

Instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau

[Pdf](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 23 mai 2019

Note de service n° DGAL/SDQSPV/2019-378 du 16 mai 2019 relative à l'inscription au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation des produits phytopharmaceutiques

[BO Agriculture](#)

JO du 28 juin 2019

Décret n° 2019-649 du 27 juin 2019 fixant la composition de l'instance de concertation et de suivi du plan national pour une utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable

[Légifrance](#)

En cours de diffusion

Note technique du 19 juin 2019 relative à la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+

[Circulaire.gouv.fr](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 4 juillet 2019

Instruction technique DGAL/SDQSPV/2019-481 du 29 juin 2019 relative au rôle de la D(R)AAF concernant l'animation et la communication régionales Ecophyto

[BO Agriculture](#)

En cours de diffusion



Note d'information interministérielle n° DGS/EA3/DGAL/DEB/2019/127 du 10 mai 2019 relative à l'instruction aux préfets sur la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+

[Pdf](#) (non accessible) ↓

Note technique n°NOR TREL1916807N du 19 juin 2019 relative à la déclinaison régionale du plan Ecophyto II+

[Pdf](#)

JO du 27 juillet 2019

Loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité et de la chasse, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (rectificatif)

[Légifrance](#)

JO du 1 mars 2019

Arrêté du 21 février 2019 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

[Légifrance](#)

Biocontrôle – Mises à jour de la liste :

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 18 juillet 2019

Note de service n° DGAL/SDQSPV/2019-525 10 juillet 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 27 juin 2019

Note de service DGAL/SDQSPV/2019-462 du 18 juin 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 23 mai 2019

Note de service n° DGAL/SDQSPV/2019-402 du 16 mai 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 28 mars 2019

Note de service n° DGAL/SDQSPV/2019-219 du 18 mars 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 21 février 2019

Note de service DGAL/SDQSPV/2019-144 du 13 février 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 24 janvier 2019

Note de service n° DGAL/SDQSPV/2019-48 du 18 janvier 2019 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L. 253-5 et L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime

[BO Agriculture](#)

JOUE du 30 janvier 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/139 de la Commission du 29 janvier 2019 portant approbation de la substance active «Beauveria bassiana, souche IMI389521», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 31 janvier 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/147 de la Commission du 30 janvier 2019 portant approbation de la substance active «Beauveria bassiana, souche PPRI 5339», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/148 de la Commission du 30 janvier 2019 concernant la non-approbation de la substance active «propanil», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/151 de la Commission du 30 janvier 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «Clonostachys rosea, souche J1446» comme substance active à faible risque, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen

[EUR-Lex](#)

et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

Règlement d'exécution (UE) 2019/149 de la Commission du 30 janvier 2019 modifiant les règlements d'exécution (UE) 2015/1108 et (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du vinaigre en tant que substance de base

[EUR-Lex](#)

JOUE du 1 février 2019

Règlement délégué (UE) 2019/157 de la Commission du 6 novembre 2018 modifiant l'annexe II du règlement délégué (UE) n° 1062/2014 relatif au programme de travail pour l'examen systématique de toutes les substances actives existantes contenues dans des produits biocides visé dans le règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/158 de la Commission du 31 janvier 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «méthoxyfénozide» comme substance dont on envisage la substitution, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 5 février 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/168 de la Commission du 31 janvier 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la période d'approbation des substances actives «abamectine», «Bacillus subtilis» (Cohn 1872) — souche QST 713, «Bacillus thuringiensis» subsp. aizawai, «Bacillus thuringiensis» subsp. israeliensis, «Bacillus thuringiensis» subsp. kurstaki, «Beauveria bassiana», «benfluraline», «clodinafop», «clopyralid», «Cydia pomonella Granulovirus (CpGV)», «cyprodinil», «dichlorprop-P», «époxonazole», «fenpyroximate», «fluazinam», «flutolanil», «fosétyl», «Lecanicillium muscarium», «mépanipyrim», «mépiquat», «Metarhizium anisopliae var. anisopliae», «metconazole», «metrafenone», «Phlebiopsis gigantea», «pirimicarbe», «Pseudomonas chlororaphis — souche MA 342», «pyriméthanile», «Pythium oligandrum», «rimsulfuron», «spinosad», «Streptomyces K61», «thiacloprid», «tolclofos-méthyl», «Trichoderma asperellum», «Trichoderma atroviride», «Trichoderma gamsii», «Trichoderma harzianum», «triclopyr», «trinexapac», «triticonazole», «Verticillium albo-atrum» et «zirame»

[EUR-Lex](#)

JOUE du 20 février 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/291 de la Commission du 19 février 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui

[EUR-Lex](#)

concerne la prolongation de la période d'approbation des substances actives «1-naphthylacétamide», «acide 1-naphthylacétique», «acrinathrine», «azoxystrobine», «fluazifop-P», «fluroxypyr», «imazalil», «krésoxim-méthyl», «oxyfluorène», «prochloraz», «prohexadione», «spiroxamine», «téfluthrine» et «terbuthylazine»

JOUE du 26 février 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/324 de la Commission du 25 février 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les périodes d'approbation des substances actives «bifenthrine», «carboxine», «FEN 560» (également appelé «fenugrec» ou «graines de fenugrec en poudre»), «résidus d'extraction de poussière de poivre» et «silicate aluminosodique»

[EUR-Lex](#)

JOUE du 28 février 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/336 de la Commission du 27 février 2019 modifiant le règlement (UE) n° 1141/2010 et le règlement d'exécution (UE) n° 686/2012 en ce qui concerne l'État membre rapporteur pour l'évaluation des substances actives «1-méthylcyclopropène», «famoxadone», «mancozèbe», «méthiocarbe», «méthoxyfénazole», «pirimicarbe», «pirimiphos-méthyl» et «thiaclopride»

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/337 de la Commission du 27 février 2019 portant approbation de la substance active méfentrifluconazole, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 1 mars 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/344 de la Commission du 28 février 2019 relatif au non-renouvellement de l'approbation de la substance active «éthoprophos», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 14 mars 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/403 de la Commission du 13 mars 2019 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Deosan Activate BPF based on Iodine»

[EUR-Lex](#)

JOUE du 25 mars 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/481 de la Commission du 22 mars 2019 portant approbation de la substance active «flutianil», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen

[EUR-Lex](#)

et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

BO Agriculture (textes non parus au JO) du 4 avril 2019

Arrêté du 2 avril 2019 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économies de produits phytopharmaceutiques

[BO Agriculture](#)

JO du 14 avril 2019

Décret n° 2019-321 du 12 avril 2019 relatif aux conditions de présentation de la publicité destinée aux utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques

[Légifrance](#)

JO du 20 avril 2019

Arrêté du 18 avril 2019 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de cerises fraîches destinées à l'alimentation produites dans un Etat membre de l'Union européenne ou un pays tiers dans lequel l'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active diméthoate est autorisée en traitement des cerisiers

[Légifrance](#)

JOUE du 24 avril 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/637 de la Commission du 23 avril 2019 approuvant le cholécalciférol en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant du type de produits 14

[EUR-Lex](#)

JOUE du 29 avril 2019

Décision (UE) 2019/668 du Conseil du 15 avril 2019 relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, lors de la neuvième réunion de la conférence des parties concernant l'inscription de certains produits chimiques à l'annexe III de la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

[EUR-Lex](#)

JOUE du 30 avril 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/676 de la Commission du 29 avril 2019 portant approbation de la substance active à faible risque ABE-IT 56 (composants de lysate de *Saccharomyces cerevisiae*, souche DDSF623), conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/677 de la Commission du 29 avril 2019 concernant le non-renouvellement de l'approbation de la

[EUR-Lex](#)

substance active chlorothalonil, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

JOUE du 8 mai 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/706 de la Commission du 7 mai 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «carvone» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/707 de la Commission du 7 mai 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne la prolongation de la validité de l'approbation des substances actives alpha-cyperméthrine, beflubutamide, béalaxyl, benthiavalicarbe, bifénazate, boscalide, bromoxynil, captane, cyazofamide, desméthiphame, diméthoate, diméthomorphe, diurone, éthéphon, étoxazole, famoxadone, fénamiphos, flumioxazine, fluoxastrobine, folpet, foramsulfuron, formétanate, métalaxyl-M, méthiocarbe, métribuzine, milbémectine, Paecilomyces lilacinus — souche 251, phenméthiphame, phosmet, pirimiphos-méthyl, propamocarbe, prothioconazole, S-métolachlore et tébuconazole

[EUR-Lex](#)

JOUE du 10 mai 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/716 de la Commission du 30 avril 2019 modifiant les règlements d'exécution (UE) n° 22/2013 et (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active cyflumétofène

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/717 de la Commission du 8 mai 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «isoxaflutole» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JO du 15 mai 2019

Arrêté du 7 mai 2019 portant dérogation à l'interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques contenant une ou des substances actives de la famille des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits mentionnée à l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime

[Légifrance](#)

JOUE du 13 mai 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/724 de la Commission du 10 mai 2019 modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 686/2012 en ce qui concerne la désignation des États membres rapporteurs et corapporteurs pour les substances actives «glyphosate», «lambda-cyhalothrine», «imazamox» et «pendiméthaline» et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 844/2012 en ce qui concerne la possibilité pour un groupe d'États membres d'assumer conjointement le rôle d'État membre rapporteur

[EUR-Lex](#)

JOUE du 12 juin 2019

Règlement (UE) 2019/957 de la Commission du 11 juin 2019 modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), en ce qui concerne le (3,3,4,4,5,5,6,6,7,7,8,8,8-tridécafluorooctyl) silanetriol et les TDFA

[EUR-Lex](#)

JOUE du 18 juin 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/989 de la Commission du 17 juin 2019 relatif au non-renouvellement de l'approbation de la substance active «chlorprophame», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 24 juin 2019

Décision d'exécution (UE) 2019/1030 de la Commission du 21 juin 2019 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'indoxacarbe en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 18

[EUR-Lex](#)

JOUE du 26 juin 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/1085 de la Commission du 25 juin 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «1-méthylcyclopropène» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission ainsi que l'annexe du règlement d'exécution (UE) 2015/408 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 28 juin 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/1100 de la Commission du 27 juin 2019 portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active «desméthipham», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/1101 de la Commission du 27 juin 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «tolclofos-méthyle» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

JOUE du 4 juillet 2019

Règlement d'exécution (UE) 2019/1137 de la Commission du 3 juillet 2019 renouvelant l'approbation de la substance active «diméthénamide-P» conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

Règlement d'exécution (UE) 2019/1138 de la Commission du 3 juillet 2019 portant approbation de la substance active «florpyrauxifène-benzyle», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission

[EUR-Lex](#)

En cours de diffusion

Circulaire du 23 juillet 2019 relative à l'entrée en vigueur de l'interdiction portant sur certains produits phytopharmaceutiques pour des raisons de protection de la santé et de l'environnement, en application de la modification de l'article L 253-8 du code rural et de la pêche maritime

[Circulaires.gouv.fr](#)

REVUE DE PRESSE ET INSTITUTIONNELLE

➤ Évaluation de la protection des points d'eau vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques

Le CGAAER et le CGEDD ont été chargés d'évaluer la mise en œuvre de la politique de protection des points d'eau vis-à-vis des produits phytopharmaceutiques qui a fait l'objet en 2017 d'une nouvelle réglementation.

La mission interministérielle publiée en avril 2019 le rapport d'évaluation n° 18117 et pointe les défaillances d'une réglementation dont la mise en œuvre et les résultats sont inégaux sur le territoire. Pour évoluer vers la protection effective des points d'eau, la mission formule les recommandations suivantes :

- la révision des arrêtés incomplets pour qu'ils prennent effectivement en compte les éléments physiquement présents sur leur territoire, éléments hydrographiques figurant sur les cartes IGN et des cours d'eau « police de l'eau », dans un délai compatible avec la nécessité d'un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes ;

- une étude sur la faisabilité d'inscrire les cartographies produites à partir du futur référentiel TOPAGE, dans la réglementation (cours d'eau « police de l'eau », arrêté ministériel ZNT, zones tampons pour les bonnes conditions agricoles et environnementales - BCAE) en remplacement de la cartographie IGN 1/25 000ième actuelle ;
- la poursuite, dans l'attente, de la livraison dans le registre parcellaire graphique de l'information sur les cours d'eau BCAE tout en indiquant que les zones de non traitement phytosanitaire ne se limitent pas aux BCAE ;
- le développement de guides de bonnes pratiques pour la protection des fossés dans les zones à enjeux. En cas d'échec d'imposer, par arrêté préfectoral, l'interdiction d'épandre à moins d'un mètre des éléments linéaires non identifiés sur les cartographies, en bord de champs ou de route ;
- le renforcement de la communication envers la profession agricole pour expliquer les enjeux et mieux faire accepter les contrôles.

Pour plus d'informations et accéder au rapport :

<https://agriculture.gouv.fr/evaluation-de-la-protection-des-points-deau-vis-vis-des-produits-phytopharmaceutiques>

➤ **ZNT : le début des consultations à nouveau reporté**

Le début des consultations sur le projet d'arrêté étendant les zones de non-traitement (ZNT) a été à nouveau repoussé, en octobre, après un premier report au 26 juillet, a indiqué le cabinet du ministre de l'Agriculture à *Agra Presse* le 29 juillet. Le gouvernement ne veut «*pas biaiser*» les résultats de ce processus avec «*une consultation en plein été*». Cette annonce rejoint les demandes des organisations agricoles, qui souhaitaient un report du texte pour finaliser les chartes de riverains. Les ONG de protection de l'environnement avaient, elles aussi, critiqué le calendrier, arguant de la difficulté de mobiliser leurs adhérents pendant les vacances d'été. Une première version du texte, présentée le 27 juin aux parties prenantes, prévoit d'instaurer une distance de sécurité minimum (largeur de la zone non traitée pour protéger les riverains) de 10 mètres pour les cultures hautes (vignes, vergers) situées à proximité d'habitations.

<http://www.action-agricole-picarde.com/actualites/znt-le-debut-des-consultations-a-nouveau-reporte:FXQFUBS9.html#share>

➤ **Le gouvernement prépare un plan pour développer le biocontrôle**

Le biocontrôle (ce sont des agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures, art. L. 253-6 du code rural) en tant que principe ou méthode de protection des végétaux, constitue un levier important pour la transition vers une agriculture moins dépendante aux produits phytopharmaceutiques conventionnels. Le succès de son déploiement à l'échelle nationale est conditionné d'une part par la mise sur le marché de solutions efficaces et accessibles, d'autre part par une adhésion générale des agriculteurs au travers de l'utilisation concrète de ces solutions dans les exploitations. Mais l'emploi des produits de biocontrôle requiert souvent une plus grande technicité et la mise en place d'un programme global à l'échelle de l'exploitation voire du territoire, comme dans le cas des phéromones. Ainsi, la substitution d'un produit de biocontrôle à une solution chimique doit s'accompagner d'une évolution des pratiques des agriculteurs (sélection variétale, itinéraires techniques, système de production). En déclinaison de l'article 80 de la loi EGALIM, les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement préparent une stratégie de déploiement du biocontrôle dans le cadre du plan national de réduction des produits

phytopharmaceutiques. Celle-ci est en cours de finalisation, à l'issue d'une concertation conduite avec les acteurs principaux à l'échelle nationale (instituts de recherche, instituts techniques, entreprises du biocontrôle, associations). Il est prévu de soumettre le projet à la consultation du public courant septembre 2019. Ce projet comporte quatre axes permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne d'innovation, de l'acquisition de connaissances jusqu'au déploiement sur le terrain, en passant par la simplification des procédures réglementaires pour l'autorisation et l'utilisation des solutions de biocontrôle et leur promotion à l'échelle européenne. En particulier, le soutien de programmes de recherche devra permettre la mise au point de nouvelles stratégies de biocontrôle et de valider les techniques d'application ainsi que les itinéraires culturels les plus adaptés pour assurer une efficacité optimale de ces solutions. Selon l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime, les produits de biocontrôle font appel à des mécanismes naturels et comprennent d'une part les macro-organismes et d'autre part les produits phytopharmaceutiques comprenant des micro-organismes, des médiateurs chimiques et des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale. Les substances naturelles sont soit extraites directement d'un matériau source naturel, soit obtenues par synthèse chimique à l'identique. Cette définition est peu compatible avec les modifications moléculaires de type hémisynthèse qui viseraient à modifier les propriétés de la substance active, pour améliorer sa stabilité par exemple. La modification chimique des substances naturelles, même légère, s'écarte de fait de la définition du biocontrôle. Cette piste de travail n'a pas fait l'objet d'un consensus, y compris parmi les acteurs du biocontrôle, et n'a par ailleurs pas été identifiée comme axe majeur par le groupe de travail dédié à l'élaboration de la stratégie nationale du biocontrôle (QE n° 20912 de Jean-Marie Sermier, réponse du ministère de l'Agriculture, JOAN 6 août 2019, p. 7364).

AJDD 22 août 2019

<https://www.actualitejuridiquedudeveloppementdurable.fr/page-8>

➤ **Loi Égalim : vers une charte agriculteurs-riverains obligatoire liée à l'emploi des pesticides**

La loi pourrait imposer aux agriculteurs de signer une charte d'engagements avec les personnes habitant à proximité des champs où des pesticides sont utilisés. Une mesure qui entrerait en vigueur en 2020, mais qui doit encore passer différentes étapes parlementaires.

La santé des voisins de parcelles agricoles, traitées par des pesticides, est l'un des sujets abordés dans le cadre de la loi Égalim. Le texte, dont le parcours n'est [pas un long fleuve tranquille](#), est actuellement réétudié en commission par l'Assemblée nationale. Un amendement a été adopté le 18 juillet. Proposé par le gouvernement, il prévoit qu'au 1er janvier 2020, les agriculteurs souscrivent à « **une charte d'engagements après concertation avec les personnes habitant à proximité** des zones susceptibles d'être traitées. » Sans quoi l'utilisation des pesticides pourrait être restreinte, voire interdite dans ces zones.

[Encore des étapes à passer](#)

Un choix qui devrait satisfaire **Génération futures**, qui avait adressé un courrier au gouvernement le 13 juillet. L'ONG s'y inquiétait de l'absence de mesures de protection des riverains vis-à-vis des pesticides, et citait, dans les solutions possibles **un exemple de démarche locale** qui ressemble tout à fait à ce que prône l'amendement adopté : « Dans le Limousin, une charte réunissant les pomiculteurs, les riverains, les médecins et les services de l'État a été instaurée. »

La pérennité de cet amendement n'est toutefois pas assurée. Après le travail en commission, l'Assemblée nationale devra la valider en session plénière, le 4 septembre 2018. Puis le Sénat suivra le



même protocole – vote en commission puis en plénière. Une trajectoire déjà suivie par le texte au printemps, sans aboutir. Lors de ce premier parcours, **députés et sénateurs n'avaient pas retenu de telles mesures.**

<https://campagnesenvironnement.fr/loi-egalim-vers-une-charte-agriculteurs-riverains-obligatoire-liee-a-lemploi-des-pesticides/>

Autres articles chartes riverains :

<https://www.vitisphere.com/images/magazine/Riverains1.pdf>